

[Enregistré en conformité de l'acte concernant les droits d'auteur de 1868.]

LE

CHEVALIER DE MORNAC

CHRONIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE

(1664)

PAR JOSEPH MARMETTE

(Suite.)

Après avoir constaté que le canot suspect gagnait l'île, le Sauvage pensa qu'il n'y avait rien à craindre, et reprit sa quiétude première en continuant à ramer de l'avant.

—Si nous mangions quelque chose dit tout à coup Mme Guillot.

—Mais c'est une fort heureuse idée, répliqua Mornac.

—Oui, le grand air m'a ouvert l'appétit, dit Jolliet pour se donner un peu de contenance; car il n'avait presque point parlé depuis le départ.

Mme Guillot se fit passer le panier aux provisions. Il contenait un frugal repas: du pain, du beurre, du lard et du fromage, accompagnés, je dois le dire, d'une bonne bouteille de vin d'Espagne.

Ce goûter, pris sur le pounce, mit fin au silence et l'on se remit à causer en mangeant. On allait dépasser bientôt la pointe de Berthier. La marée commençait à baisser.

—Si le vent tient toujours du *sorouet*, dit Joncas, nous serons arrivés dans une heure.

—Nous ne sommes donc pas loin de la Pointe-à-Lacaille, dit Mornac après avoir avalé, avec évidente satisfaction, un demi-gobelet d'un vin rouge et généreux.

—Nous n'avons plus qu'une couple de lieues à faire, répondit Joncas en allumant sa pipe, brûle-gueule tout noirci par l'usage.

—Comment nommez-vous ces îles qui s'étendent à notre gauche, demanda Mornac à sa cousine qui grignotait de ses dents blanches une croûte de pain dorée.

—Nous avons passé, tout-à-l'heure, l'île Madame. Celle que vous voyez là-bas, un peu enfoncée vers la côte du Nord, est l'île Patience. En deçà, et en avant de nous sont l'île aux Reaux et la Grosse-Île, l'île Sainte-Marguerite les suit. Après viennent plusieurs petits îlots, puis l'île aux Grues, et la dernière que vous apercevez là-bas, en avant, l'île aux Oies. Ces deux dernières sont seules habitées par deux ou trois familles. Est-ce bien cela, Monsieur Joncas.

—Oui, Mademoiselle, mais il faut, tout de même, que vous ayez une fière mémoire, puisque vous n'êtes venu ici que deux fois et qu'il y a plus de deux ans que je vous ai donné ces noms-là.

—C'est dans le voisinage d'une de ces îles, remarqua Mme Guillot d'un air attristé, que mon pauvre père, M. Adrien d'Abancour, se noya avec M. Etienne Sevestre, le 2 mai 1640. Ils étaient allés chasser de compagnie dans ces parages et l'on suppose que leur canot chavira. Un an plus tard, mon premier mari, feu M. Jean Jolliet, trouva les ossements de mon père sur le rivage d'une de ces îles, et les apporta à Québec où la sépulture en fut solennellement faite. (1)

—Ces deux ou trois taches blanches que vous apercevez tout là-bas, presque à fleur d'eau, sur le bout de l'île aux Oies, repartit Jeanne, pour chasser les tristes souvenirs de Mme Guillot, sont l'habitation et les bâtiments qui appartenaient à la famille Moyen, avant qu'elle n'eût été massacrée par les Iroquois.

—Y a-t-il longtemps de cela? demanda Mornac.

—Il y a, je crois, neuf ans, mon cousin, que ce funeste événement eut lieu. Le sieur Moyen, bourgeois de Paris, qui était établi avec sa famille, dans l'île aux Oies, fut surpris dans sa maison par des Agniers, pendant que ses serviteurs étaient absents. Il fut tué avec sa femme, ses enfants, ainsi que ceux du sieur Macard, furent enmenés captifs. L'ainée des deux demoiselles Moyen se maria, deux ans plus tard, avec le brave sergent-major, Lambert Closse, le héros du Montréal qui a été tué aux environs de cette ville, il y a deux ans, dans un combat contre les Iroquois. (2)

Tout en devisant ainsi, on arriva, sur les deux heures et demie à la Pointe-à-Lacaille qui avançait dans le fleuve ses quelques arpents de roches boisées.

Quand on l'eut dépassée d'une centaine de perches, le jeune Jolliet remit à Joncas la barre du gouvernail, car il fallait ne pas manquer l'embouchure et le chenal de la petite rivière à Lacaille, manœuvre assez difficile, vu la longueur des battures et le peu de profondeur de l'eau.

L'embarcation inclina à droite en gagnant la rive sud, basse, plate et partout boisée à

l'exception, toutefois, d'une centaine d'arpents carrés qui étaient défrichés et ensemencés, et où s'élevaient trois ou quatre maisons de bois blanchis à la chaux, dont la plus grande et la plus rapprochée, sur le rive ouest de la petite rivière à Lacaille, appartenait à Mme Guillot.

A l'une des croisées de cette habitation flottait une banderolle bleue pour signifier aux arrivants qu'ils n'avaient rien à craindre et que tout aux environs était tranquille.

En entrant dans la rivière à Lacaille, aux aires basses, garnies d'ajoncs et de broussailles, le Renard-Noir jeta un dernier coup d'œil en arrière. Mais il ne remarqua rien d'insolite. L'éloignement l'empêchait de distinguer un canot d'écure qui, à deux lieues au large, venait de s'arrêter vis-à-vis de nos voyageurs et près de l'île Sainte-Marguerite avec les bords de laquelle il se confondait facilement pour quiconque ignorait, en ce lieu, la présence de la pirogue. D'un autre côté, si la Pointe-à-Lacaille ne se fut pas interposée entre les regards du Huron et le rivage de Berthier, il aurait certainement distingué deux canots qui faisaient force de rames en rasant de près la côte du Sud. Ces derniers, suivant la manœuvre du canot isolé qui venait de s'arrêter près de l'île Sainte-Marguerite, et qu'une attention soutenue et prévenue permettaient à leurs yeux de lynx d'entrevoir au large, arrêtèrent aussi leur course à un peu près une demi-lieue au-dessus de la Pointe-à-Lacaille.

Ceux qui montaient ces deux derniers canots débarquèrent sur le rivage et s'enfoncèrent dans le bois plein d'ombre et de silence où ils firent halte, après avoir emporté leurs pirogues avec eux.

De l'autre côté, le canot de l'île Sainte-Marguerite venait aussi de disparaître tout à fait.

Pendant ce temps-là, nos connaissances, réjouies d'être arrivées sans encombre, mettaient pied à terre à quelques pas de l'habitation de Mme Guillot, où la femme de Joncas reçut ses maîtres avec un joyeux empressement.

CHEMIRE VI.

SOUVENIRS DU PASSÉ.

Lorsque vous sortez du bassin de Saint-Thomas de Montmagny et que vous remontez le fleuve en longeant la côte du Sud, vous apercevez, à peu près une demi-lieue en avant, une humble rivière qui traîne ses eaux vaseuses jusqu'au Saint-Laurent. C'est la rivière à Lacaille près de l'embouchure de laquelle s'élevait jadis le premier village de Saint-Thomas.

De cet établissement primitif qui portait le nom de Pointe-à-Lacaille, à peine resté-t-il, à demi, enfouis au pied de la falaise, quelques pierres qui firent autrefois partie des muraillées de la vieille église bâtie et bénite en 1686, sur un terrain concédé par le sieur Guillaume Fournier au missionnaire de l'endroit, Messire Morel. (1)

Le lecteur curieux de connaître l'histoire de la vieille église peut se renseigner en lisant les jolies pages que M. Eugène Renault a consacrées, dans les *Soirées Canadiennes* de 1864, à ces ruines que les flots rougeurs ont fini par entraîner avec eux dans le lit du fleuve.

Pour moi, comme l'époque où j'ai placé le présent récit me reporte à vingt ans avant la construction de la vieille église, je ne m'occuperais pas d'avantage des souvenirs qui se rattachent à ses ruines.

Il me suffira de dire qu'un siècle après l'érection du petit temple de la Pointe-à-Lacaille, les habitants du lieu voyant que les flots avaient, depuis cent ans, rongé une douzaine d'arpents de la falaise, et menaçaient d'envahir bientôt et la chapelle et les habitations du hameau, abandonnèrent tout-à-fait un endroit si dangereux, et s'en allèrent, une demi-lieue plus bas, construire une autre église et de nouvelles demeures sur les lieux où s'élève aujourd'hui le grand village de Saint-Thomas. J'allais dire la petite ville de Montmagny, mais j'ai craint que mon titre d'enfant de la place ne me fit taxer d'orgueil.

J'ai déjà dit, je crois, qu'il n'y avait à la Pointe-à-Lacaille, en 1664, que deux ou trois maisons d'assez pauvre apparence. C'est en effet l'établissement commençait à peine, et qu'il devait bien s'écouler une quinzaine d'années, après la venue des premiers colons, lorsqu'on crut devoir y tenir des réunions, en 1679.

Selon l'opinion de M. l'abbé Tanguay, et c'est la plus naturelle, le nom qui désignait la Pointe-à-Lacaille, lui vient de M. Adrien d'Abancour dit Lacaille, noyé en 1640 dans les îles situées en face. M. d'Abancour aurait été le premier propriétaire de la pointe et de la petite rivière qui portent encore le surnom de Lacaille.

D'abord la propriété de M. de Montmagny auquel le roi l'avait cédée le 5 mai 1646, (voir *Bouchette's Topography of Canada*) la seigneurie de Saint-Luc, aujourd'hui Saint-Thomas, appartenut ensuite à Noël Morin qui, en 1680, mourut chez son fils Alphonse, lequel s'était établi à

la Pointe-à-Lacaille. Leurs nombreux descendants portent le nom de Morin-Valcourt.

Le gendre de Noël Morin, Gilles Rageot, notaire royal et garde-notre à Québec, devint, après son beau-père, seigneur du fief de Saint-Luc, Rivière-à-Lacaille. Le sieur Louis Couillard de L'Espinay, fils de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert, succéda, vers la fin du dix-septième siècle aux droits des trois premiers seigneurs.

Ceux qui sont familiers avec notre histoire savent quelle était l'organisation qui présidait à l'établissement des paroisses dans la colonie naissante de la Nouvelle-France. Le roi y céda un fief à celui de ses sujets qu'il jugeait digne et qui, en retour, devait à la couronne foi et hommage, avec l'aveu, le dénombrement et le droit de quint, etc., à chaque mutation. Ce seigneur divisait son fief en fermes qu'il concédait lui-même à raison d'un ou de deux sols par arpent et d'un demi-minot de blé pour la concession entière. Les censitaires devaient, en échange, faire moudre leur grain au moulin du seigneur auquel ils donnaient la quatorzième partie de la farine pour droit de mouture, et payer, pour lods et ventes, le douzième du prix de leur terre.

Bien qu'à l'origine les seigneurs possédaient au Canada le redoutable droit de haute, moyenne et basse justice, ils ne l'exercèrent que rarement et l'histoire n'en mentionne aucun abus. A vrai dire, nos seigneurs étaient plutôt des fermiers du gouvernement que les représentants de ces feudataires et tyran du moyen-âge qui traitaient le peuple comme un vil troupeau d'esclaves taillables et corvéables à merci. Aussi bien, comme le disait Frontenac en 1673, le roi entendait-il qu'on ne les regardât plus que comme des engagistes et des seigneurs utiles.

Partant de là et considérant les résultats obtenus, l'on peut dire que ce système de colonisation était l'un des meilleurs que l'on pouvait mettre en usage à cette époque, vu que les seigneurs avaient le plus grand intérêt à attirer des colons sur leur fief et à les bien traiter pour en augmenter rapidement le nombre.

Aux temps difficiles où se reporte cette histoire, chaque petit bourg avait son fort où l'on se réfugiait en cas d'alerte pour résister aux bandes d'Iroquois qui rôdaient continuellement par toute la colonie. Ce fort consistait en une enceinte de pieux et occupait habituellement le centre du bourg. Il entourait assez souvent la demeure seigneuriale et, quelquefois, était défendu par de petites pièces de canon dont les Sauvages avaient grand'peur.

En 1664, il n'y avait pas encore de seigneur résidant au petit établissement de la Pointe-à-Lacaille et M. Louis Couillard de L'Espinay ne devait se faire construire un manoir aux abords du bassin de Saint-Thomas que plusieurs années après; de sorte que la demeure de Mme Guillot, qui se trouvait la plus ancienne et la plus grande, était protégée par une enceinte de palissades hautes d'une quinzaine de pieds

et qui entourait à la fois la maison, la grange et leurs dépendances, toutes situées sur la rive gauche de la Rivière-à-Lacaille. (1)

Les détails qui précèdent laissent voir, en peu de mots, comment se formaient les paroisses dans les premiers temps de la colonie.

Nous rejoignons nos personnages dans l'habitation de Mme Guillot, sur les six heures du soir, avant le souper. Tandis que la maîtresse de céans s'occupait à ranger des assiettes sur une grande table carrée, au milieu de la cuisine, et que la femme de Joncas, est à moitié enfouie sous le haut manteau de la cheminée où la flamme pétille gaîment et rougit le frais visage de la jeune fermière qui surveille avec recueillement la cuisson d'une omelette au lard, Jeanne de Richecourt, Mornac et Jolliet, debout devant les deux fenêtres de la cuisine qui regardent sur le côté du nord, assistent silencieusement au coucher du soleil.

Aussi le spectacle qui attire leur attention est-il propre à captiver des âmes jeunes et passionnées.

Globe de flamme incandescente, le soleil s'inclinait à l'occident vers la cime des Laurentides derrière laquelle il allait bientôt disparaître. Eclairé fortement par les derniers rayons de l'astre, le sommet du Cap Tourmente se découpait ainsi qu'un immense diadème aux dentelles d'un or ardent comme celui de la Guinée, pendant que le reste du cap reposait à demi effacé dans l'ombre. On aurait dit le grand génie du fleuve, agenouillé sur les bords de son empire et la tête perdue dans les nuages roses du couchant. Sur le parcours de six lieues qui sépare en cet endroit les deux rives, une immense trainée de flamme étreignait le fleuve dont les eaux paraissaient bouillonner sous ce brûlant contact. A l'horizon, au-dessus du soleil et des montagnes, de grands nuages roses frangés de brillantes teintes cuivrées se déployaient dans l'espace, comme de longs drapeaux de pourpre et d'or, dont les reflets coloraient en rose la tête des monts et le dos rugueux des îles que l'on aurait cru voir flotter au milieu du Saint-Laurent. Ainsi éclairés, ces îlots semblaient être de gigantesques cétas-

(1) Le terrain donné pour y bâtir une église, un presbytère et leurs dépendances, avait trois arpents en superficie. Je trouve ces renseignements dans un manuscrit intitulé "Mémoires touchant la paroisse de St. Thomas, Pointe-à-Lacaille, etc.", et dû aux recherches de feu Messire Robson, autrefois curé de l'île aux Grues. D'après M. Robson, l'on donna le nom de Saint-Thomas à cette église, en considération du premier missionnaire M. Thomas Morel. Delà le nom actuel de ma paroisse natale.

Le manuscrit de M. Robson est actuellement en la possession de Mme Patton, à St. Thomas.

Ces rougeâtres, qui seraient surgis brusquement des eaux pour contempler ce merveilleux spectacle du roi de la nature, se couchant au milieu de sa cour et environné des splendeurs de sa gloire. A la fin du jour ainsi qu'à l'aurore, la nature entière tressaille d'une telle exubérance de vie que les objets, même inanimés, nous semblent s'agiter comme pour saluer l'astre puissant chargé par Dieu de féconder la terre.

La main droite appuyée sur l'épaule de son cousin Mornac, la tête légèrement inclinée, ses grands yeux bruns animés par cette scène grandiose, Jeanne de Richecourt se laissait doucement bercer au roulis extatique de sa rêverie. La lumière rouge du couchant jetait sur sa figure de fauves réfets qui, plus accentués encore sur les ondes luisantes de sa chevelure noire où ils ruisselaient comme des traits de feu, faisaient ressembler la jeune fille à ces brunes madones que le soleil chand de leur beau pays inspirait aux artistes de l'Espagne.

Accoudé sur une autre fenêtre, à quelques pieds de Jeanne, Louis Jolliet pensait en souriant:

—Qu'elle est belle, ô mon Dieu!... Et j'aime pour moi!...

—Sandious! tout beau, mon cœur! se disait Mornac en contemplant sa belle parente, je crois que vous palpitez plus vite qu'à l'ordinaire. Ah ça! chevalier, mon ami, allez-vous donc vous énamourer sottement d'une cousine que vous connaissez à peine, vous autrefois la terreur des belles?... Après tout, mon gentilhomme, savez-vous qu'elle est furieusement gentille, votre parente! Oui, mordious!...

Dans l'ombre, à quelques pas en arrière, la figure sombre comme celle de Méphistophélès auprès de Faust et de Marguerite, Vilarme examinait les jeunes gens et fronçait ses épais sourcils roux.

—Regardez-vous tant que vous voudrez, mes agneaux, grommelait-il on dedans; mais je suis près de vous et tant que j'y resterai, vous pourrez difficilement échanger vos confidences. Quant à toi, pauvre petit Jolliet, tu peux, si cela te plaît te crever le ventre de tes soupirs. Je ne te crains pas, car elle ne se doute même point de ton sot amour d'écolier.

Déjà, cependant, le soleil descend et disparaît en arrière des montagnes qui, peu à peu, se sont assombries. Seuls les nuages rouges et dorés qui drapent l'horizon reçoivent encore, grâce à leur élévation, le reflet des rayons du soleil, et ont conservé leurs brillantes couleurs. Mais à mesure que l'astre s'enfonce dans les régions alors inconnues du nord-ouest, les nuages ainsi éclairés passent par gradation du rouge pourpre au rose, du rose pâle au jaune clair, et leurs derniers lambeaux d'un blanc lumineux vont s'éteindre à côté de la première étoile dont la sereine lumière s'allume au fond du firmament dans l'ombre de la nuit tombante.

—Allons! Mademoiselle et Messieurs, le souper est servi, fit Mme Guillot en se frappant les mains pour tirer ses hôtes de leurs rêveries. Et tous vinrent se placer autour de la table à chaque bout de laquelle fumaient de riches omelettes aux paillettes dorées et croustillantes.

Comme bien on le pense, l'appétit ne fit pas défaut à nos voyageurs et l'entrain augmentant à mesure que la faim se satisfaisait, la causerie devint bientôt générale et très-animée. Mme Guillot se piquait d'amuser ses hôtes, Mornac faisait de l'esprit, Jeanne, toute heureuse de sentir à côté d'elle un sûr appui, n'avait pas été si gaie depuis longtemps et Jolliet influencé par l'animation commune avait, par moment, d'heureuses saillies. Seul, Vilarme aurait pu faire une ombre trop prononcée dans ce gai tableau; mais, sentant combien sa position deviendrait gênante et ridicule s'il continuait à garder ses funèbres airs de croquemort, il s'efforçait d'être aimable.

L'heure du souper s'écula donc rapide et enjouée.

Lorsqu'on sortit de table, le jour avait fait place à la nuit qui s'étendait sereine et calme sur les sauvages régions d'alentour.

En se levant de table, Jolliet porta sa chaise auprès du mur et tout à côté de l'une des fenêtres qui regardaient sur le nord; puis il se rapprocha vivement de la croisée en s'écriant:

—Oh! venez donc voir la belle aurore boréale!

On accourut aux fenêtres et chacun put contempler la scène féerique offerte ce soir-là, par le ciel à la terre.

D'abord d'une teinte égale et uniforme, une grande lueur blanche, qui s'élevait du côté du nord et montait dans l'espace, se fendit en millions de striures lumineuses et frangées comme les innombrables stalactites suspendues à la voute de grottes merveilleuses, et sur lesquelles la lumière des torches se réfléchit avec des scintillations infinies.

Ces grands courants, d'un blanc éclairé, commencèrent à se mouvoir, à courir avec rapidité sur le fond du ciel sombre. Tantôt avec la vitesse de la fusée qui part, ils se déroulaient dans le firmament comme d'immenses rubans de satin blanc et moiré qui ondoyaient sur l'obscurité de la nuit avec des reflets argentés. Puis, comme secoués par un souffle mystérieux, ils se balançaient un moment au-dessus de la terre assombrie et se repliaient soudain sur eux-mêmes avec la promptitude d'un éclair qui s'éteint.

(A continuer.)